

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, session 2024, dans l'académie de NICE.

Le président d'Université Côte d'Azur,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de NICE, au titre de l'année 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, au titre de l'année 2024, dans l'académie de NICE :

Madame ARETTI Claire, assistante ingénieure, présidente, Université Côte d'Azur, Nice.

Monsieur CHAROZE Xavier, attaché principal d'administration de l'état, vice-président, Université Côte d'Azur, Nice.

Madame CADIEUX Jeanne, ingénieure d'études hors classe, experte, Aix Marseille Université, Marseille.

Madame GAVEND Catherine, ingénieure d'études hors classe, experte, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Monsieur NICOLAS Jean-Baptiste, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, Université Côte d'Azur, Nice.

Madame CASSAGNE Marie, assistante ingénieure, suppléante, Université Côte d'Azur, Nice.

Monsieur GALLET Sylvain, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, suppléant, Université Côte d'Azur, Nice.

Monsieur GOSSELIN Benjamin, contractuel équivalent ingénieur d'études de classe normale, suppléant, Université Côte d'Azur, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines

Fait à Nice , le 6 mai 2024


Pauline ROBINEAU